

L'ÉGENDE

représentation schématisque du degré d'utilisation du sol par lot ou par secteur

LOT / ALOT	min.	max.	min.	max.	min.	max.
surface d'implantation au sol (m²)	min.	max.	min.	max.	min.	max.
surface du coïncider du lot (m²)	min.	max.	min.	max.	min.	max.
type de lot	min.	max.	min.	max.	min.	max.
type d'occupation et nombre des constructions	min.	max.	min.	max.	min.	max.
hauteur des constructions (m)	min.	max.	min.	max.	min.	max.

délimitation du PAP et des zones du PAC

délimitation des différentes zones du PAC

couloirs de niveau

territoire existant

territoire modifié

nombre de niveaux

nombre de niveaux existants

nombre de niveaux existants

nombre de niveaux existants

nombre de niveaux existants

hauteur des constructions

hauteur à la corniche de y mètres

hauteur à la corniche de y mètres

hauteur au bas des y mètres

hauteur au bas des y mètres

types, dispositions et nombre des constructions

x maisons isolées

x maisons jumelées

x maisons en bande

x maisons en bande

types et nombre de logements

x logements de type individuel

x logements de type individuel

x logements de type collectif

x logements de type collectif

formes de toiture

toiture à y versants, degré d'inclinaison

toiture à y versants, degré d'inclinaison

gaubien des immeubles (plan / coupe)

alignement obligatoire pour constructions situées au-delà du prolonge

alignement obligatoire pour constructions situées au-delà du prolonge

alignement obligatoire pour constructions situées au-delà du prolonge

alignement obligatoire pour constructions situées au-delà du prolonge

alignement obligatoire pour constructions situées au-delà du prolonge

alignement obligatoire pour constructions situées au-delà du prolonge

alignement obligatoire pour constructions situées au-delà du prolonge

alignement obligatoire pour constructions situées au-delà du prolonge

alignement obligatoire pour constructions situées au-delà du prolonge

alignement obligatoire pour constructions situées au-delà du prolonge

alignement obligatoire pour constructions situées au-delà du prolonge

alignement obligatoire pour constructions situées au-delà du prolonge

alignement obligatoire pour constructions situées au-delà du prolonge

alignement obligatoire pour constructions situées au-delà du prolonge

alignement obligatoire pour constructions situées au-delà du prolonge

alignement obligatoire pour constructions situées au-delà du prolonge

alignement obligatoire pour constructions situées au-delà du prolonge

alignement obligatoire pour constructions situées au-delà du prolonge

alignement obligatoire pour constructions situées au-delà du prolonge

alignement obligatoire pour constructions situées au-delà du prolonge

alignement obligatoire pour constructions situées au-delà du prolonge

alignement obligatoire pour constructions situées au-delà du prolonge

alignement obligatoire pour constructions situées au-delà du prolonge

alignement obligatoire pour constructions situées au-delà du prolonge

alignement obligatoire pour constructions situées au-delà du prolonge

alignement obligatoire pour constructions situées au-delà du prolonge

alignement obligatoire pour constructions situées au-delà du prolonge

alignement obligatoire pour constructions situées au-delà du prolonge

alignement obligatoire pour constructions situées au-delà du prolonge